

Compte administratif 2015 – Conseil municipal du 27 juin 2016

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt des comptes de la commune de l'exercice écoulé. Il intervient en deux temps :

- Le vote du compte de gestion produit par le comptable public avant le 1^{er} juin ;
- Le vote du compte administratif présenté par Monsieur le Maire qui retrace l'exécution du budget et constate les résultats dégagés par chacune des sections.

Il appartient ensuite au Conseil municipal d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement :

- En priorité, au financement du besoin de la section d'investissement composé du déficit constaté auquel se rajoute le montant des restes à réaliser ;
- Pour le reliquat, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire à la section d'investissement au compte 1068.

Il vous est proposé de retracer l'arrêt des comptes par budget.

1) L'exécution budgétaire et comptable 2015 du budget principal

- a) Présentation de l'exécution budgétaire et résultat par section du budget
 - i) Exécution de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait apparaître un réalisé de 17 179 057 euros en dépenses et 20 620 719 euros en recettes. Elle dégage donc sur l'exercice 2015 un résultat propre de 3 441 622 euros. Ajouté à l'excédent reporté de 6 835 834 euros, l'excédent global de la section est de 10 277 456 euros.

Par chapitre budgétaire, l'exécution de la section de fonctionnement peut être résumée ainsi :

Dépenses (<i>hors 023</i>)*	Total budget	Montant réalisé	% réalisé
011 – Charges à caractère général	5 987 215,00 €	5 102 486,30 €	85,22 %
012 – Charges de personnel	9 236 032,00 €	8 797 405,54 €	95,25 %
65 – Autres charges de gestion courante	1 580 540,00 €	1 573 014,93 €	99,52 %
66 – Charges financières	265 038,00 €	167 948,66 €	63,37 %
67 – Charges exceptionnelles	38 045,00 €	21 851,46 €	57,44 %
014 – Atténuations de produits	405 000,00 €	404 296,00 €	99,83 %
022 – Dépenses imprévues *	132 600,00 €	sans objet	sans objet
Sous total dépenses réelles	17 644 470,00 €	16 067 002,89 €	91,06 %
042 – Opérations d'ordre entre sections	700 000,00 €	1 112 054,15 €	158,86 %
Total dépenses de fonctionnement	18 344 470,00 €	17 179 057,04 €	93,64 %

* Les chapitres 023 « virement à la section d'investissement » et 022 « dépenses imprévues » ne font l'objet d'aucune exécution conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2015 est de 91 %, en amélioration par rapport à 2014 (pour mémoire, 87 %) et notamment dû à une meilleure réalisation du chapitre 011 « charges à caractères générales » (85 % en 2015 contre 80 % en 2014). L'effort réalisé par les services sur la maîtrise de leurs charges courantes, qui aboutit à une diminution de ce poste lors du vote du budget primitif ou de ces différentes modifications, contribue à cette évolution.

Les charges de personnel représentent 54,7 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2015 (58 % en 2014) ou 28 % du budget total de la commune (28 % en 2014), elles sont en augmentation de 3,1 % (+ 269 148 euros) et s'élèvent à 8 797 405 euros. Outre le Glissement Vieillesse Technicité et l'augmentation des cotisations sociales, la hausse des effectifs pourvus explique cette évolution (198,06 ETPT¹ en 2015 contre 193,97 ETPT en 2014).

Les dépenses du chapitre 65 regroupent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS. Celui-ci affiche un taux de réalisation proche de 100 %. Le volume réalisé est à la hausse par rapport à 2014 de plus de 223 888 euros (16,6 %), car l'aide versée au CCAS en 2015 a augmenté fortement pour comptabiliser le remboursement des charges de personnel des agents de la structure (la contrepartie est une recette de fonctionnement au chapitre 70 du budget principal).

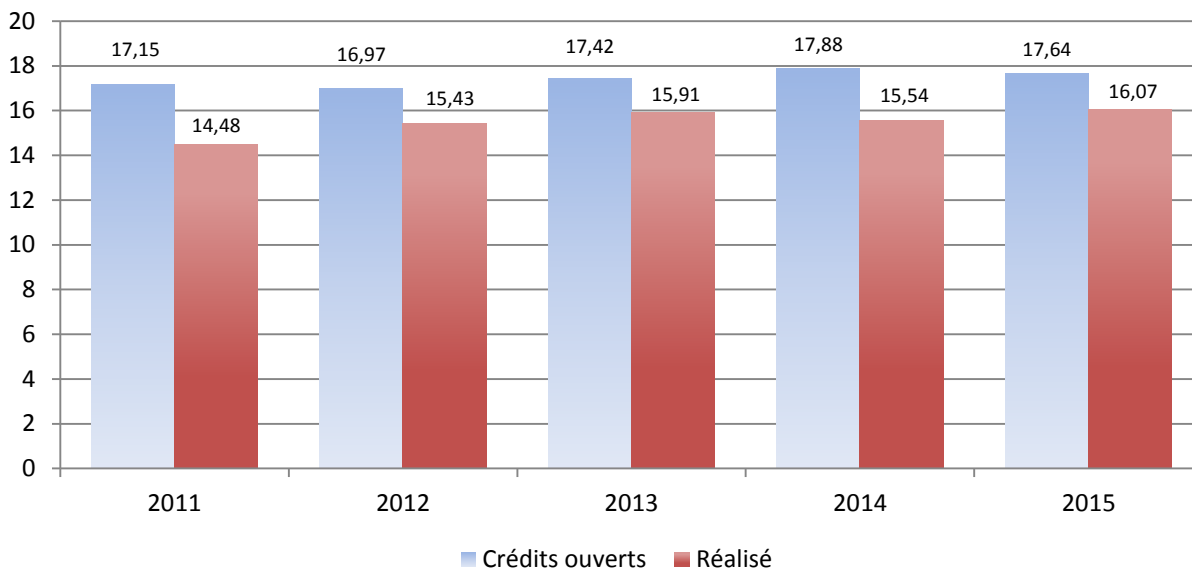
Les charges financières, principalement composées des intérêts de la dette, sont comptabilisées au chapitre 66. Ce dernier est en baisse. Cette évolution est naturelle puisque le coût de la dette de la commune, qui n'a pas emprunté depuis 2010, diminue au fur et à mesure du remboursement du capital (constaté en dépenses d'investissement). De plus, le taux variable appliqué à l'emprunt réalisé en 2006 s'avère plus que favorable pour la commune puisque son niveau est aujourd'hui proche de zéro et son coût sur l'exercice de 601,89 euros.

Les dépenses comptabilisées au chapitre 67 sont en hausse de 17 386,91 euros. Cette évolution est uniquement due aux frais d'éviction réglés à un agriculteur dans le cadre d'acquisition de parcelles agricoles au triangle du Dormont (13 425 euros) et lieudit les Andovillères (4 356 euros).

Le chapitre 014 comptabilise quant à lui essentiellement le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC). Pour mémoire, il s'élève en 2015 à 399 721 euros, soit un montant identique à 2014 puisque la CCEL prend désormais toute augmentation à sa charge au titre de la répartition dérogatoire prévue par le CGCT. Sans cette prise en charge communautaire, il est rappelé que le coût de la contribution pour la commune aurait été en 2015 de 814 559 euros.

La rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement sur cinq ans est la suivante :

en millions d'euros



¹ ETPT = Equivalent Temps Plein Travaillé, unité de mesure des effectifs prévue par l'instruction comptable M14.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles se matérialisent ainsi :

Recettes (<i>hors 002</i>)	Total budget	Montant réalisé	% réalisé
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 128 250,00 €	1 404 894,04 €	124,52 %
73 – Impôts et taxes	16 117 318,00 €	16 418 723,12 €	101,87 %
74 – Dotations, subventions et participations	1 721 518,00 €	1 779 101,64 €	103,34 %
75 autres produits de gestion courante	149 000,00 €	217 266,02 €	145,82 %
76 – Produits financiers	0,00 €	2,60 €	
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	495 658,84 €	
013 – Atténuations de charges	90 000,00 €	303 778,42 €	337,53 %
Sous total recettes réelles	19 206 086,00 €	20 619 424,68 €	107,36 %
042 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	1 295,21 €	
Total recettes de fonctionnement	19 206 086,00 €	20 620 719,89 €	107,36 %

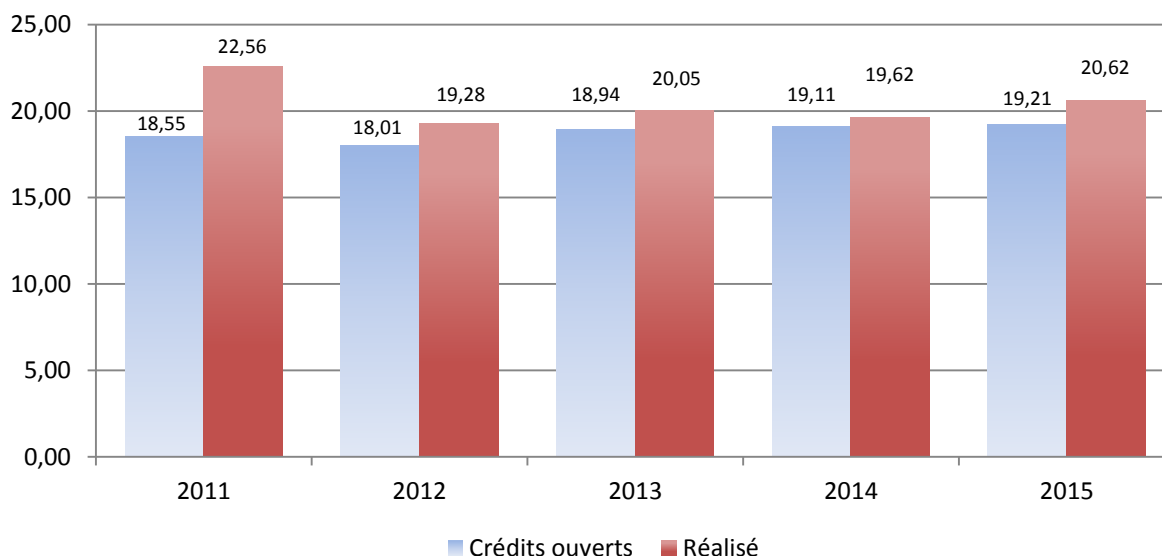
Le volume des recettes réelles de fonctionnement est en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent : + 1 001 600 euros, soit 5,1 %. Cette évolution est notamment due à :

- Le versement d'une recette nouvelle au chapitre 73 de la part de la CCEL pour 373 730 euros (Dotation de Solidarité Communautaire ou DSC). Instituée par délibération du 17 mars 2015, la DSC constitue pour les communes un complément de l'enveloppe de travaux de voirie réalisés par la CCEL, qu'elles utilisent pour leurs besoins propres ou pour des travaux complémentaires sur le domaine routier par l'octroi d'un fonds de concours ;
- L'augmentation du produit de la fiscalité directe liée au dynamisme local et à la revalorisation des valeurs locatives décidée par la loi de finances, soit + 185 994 euros² ;
- Le dynamisme du produit lié aux droits de mutation avec une hausse de 75 813 euros ;
- Le produit des cessions comptabilisé au chapitre 77 en hausse de 286 132 euros (perception en 2015 de la cession de la parcelle sis 18 rue Jean Jaurès) ;
- Une recette exceptionnelle de 27 125 euros concernant une régularisation des consommations électriques de l'exercice 2014 (différence entre prélèvements et consommations réelles) ;
- La comptabilisation des redevances 2014 pour les antennes relais posées au château d'eau par les opérateurs et enregistrés au chapitre 75. Au total, l'augmentation du réalisé sur ce dernier par rapport à 2014 s'élève à 40 163 euros ;
- Le remboursement des charges de personnel des agents du CCAS pris en charge par la commune pour 160 664 euros ;
- L'évolution du produit enregistré au chapitre 013 au titre des indemnités journalières pour + 205 193 euros remboursées dans le cadre des congés pour raison de santé ;
- La diminution importante de la Dotation Globale de Fonctionnement de 373 585 euros par rapport à celle perçue en 2014.

² Dans le compte administratif 2014, le montant de 7 094 318 euros enregistré au compte 73111 contributions directes doit être diminué du montant imputé par erreur relatif à la taxe sur les pylônes électriques, soit 128 724 euros (normalement imputé sur le compte 7343). Le montant 2014 retraité du produit de la fiscalité locale utilisé pour le calcul de l'évolution 2014 – 2015 est donc de 7 094 318 – 128 724 = 6 965 594 euros.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement de ces cinq dernières années est donc la suivante :

En millions d'euros



De manière synthétique, la rétrospective de la section de fonctionnement (mouvements réels) est la suivante :

En millions d'€	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de gestion courante (A) ³	19,996	18,866	19,267	19,444	20,123
Charges de gestion courante (B) ⁴	14,106	15,187	15,668	15,305	15,877
Épargne de gestion courante (C = B - A)	5,890	3,679	3,598	4,139	4,246
Résultat Financier (D) ⁵	- 0,295	- 0,209	- 0,233	- 0,227	- 0,167
Résultat exceptionnel (E) ⁶	0,001	0,180	0,176	0,013	0,325
Épargne brute (F = C + D + E)	5,596	3,649	3,541	3,925	4,111

ii) Exécution de la section d'investissement

L'exécution de la section d'investissement s'élève à 15 802 654 euros en dépenses (13 628 882 euros de mandats émis et 2 173 771 euros de restes à réaliser) et 14 677 175 euros en recettes. Le besoin en financement propre de l'exercice 2015 de la section s'élève donc à 1 125 478 euros, auquel il faut ajouter le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2014 de 1 565 843 euros. Le besoin total de la section d'investissement à couvrir pour 2015 est donc de 2 691 321 euros.

³ Produit de gestion courante = somme des chapitres 70, 73, 74 et 75 et 013

⁴ Charge de gestion courante = somme des chapitres 011, 012, 65 et 014.

⁵ Résultat financier = chapitre 76 - chapitre 66.

⁶ Résultat exceptionnel = chapitre 77 – article 775 – chapitre 67 (l'article 775 recouvre les recettes liées aux cessions d'immobilisations et sont traditionnellement retraitées et comptabilisées dans les recettes d'investissement)

L'exécution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire se traduit comme suit :

Dépenses (<i>hors 001</i>)	Total budget	Montant réalisé	Reste à réaliser	% exécuté
20 – Immobilisations incorporelles	590 958,15 €	204 693,75 €	223 483,84 €	72,45 %
204 Subventions d'équipements versées	365 700 €	182 780,40 €	182 500,00 €	99,88 %
21 – Immobilisations corporelles	4 362 806,22 €	2 062 609,10 €	1 767 787,57 €	87,79 %
23 – Immobilisations en cours	100 000,00 €	0,00 €	0,00	0,00 %
Opérations d'équipement M14 (AP / CP) ⁷	1 315 677,00 €	528 777,63 €	0,00	40,19 %
Sous total dépenses d'équipements	6 735 141,37 €	2 978 860,88 €	2 173 774,41 €	76,50 %
13 – Subventions d'investissement reçues	52 032,00 €	52 031,98 €	0,00 €	99,99 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	9 422 810,00 €	9 418 555,11 €	0,00 €	99,95 %
020 – Dépenses imprévues *	150 000 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sous total dépenses réelles	16 362 983,37 €	12 449 447,97 €	2 173 771,41 €	89,36 %
040 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	1 295,21 €	0,00 €	
041 – Opérations patrimoniales	1 324 000,00 €	1 178 139,46 €	0,00 €	88,98 %
Total dépenses d'investissement	17 686 983,37 €	13 628 882,64 €	2 173 771,41 €	89,34 %

* Le chapitre 020 « dépenses imprévues » ne fait l'objet d'aucune exécution conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le réalisé 2015 des opérations d'équipement votées par le Conseil municipal au sens de l'instruction comptable M14 est le suivant :

Opération code	Opération libellée	Réalisé 2015
201001	RESEAUX ET BASSIN DE QUINCIEU - ÉTUDES	990,00 €
201101	AMENAGEMENT CENTRE BOURG AZIEU – SOLDE	4 556,77 €
201201	AMENAGEMENT DU SECTEUR MATHAN – SOLDE	42 046,46 €
201202	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE GENAS – SOLDE	25 740,50 €
201203	VOIRIES DE GENAS 2012-2014 - SOLDE	268 397,42 €
201204	REHABILITATION CRECHE PTITES QUENOTTES - SOLDE	71,04 €
201401	REHABILITATION HALLE DES SPORTS - ÉTUDES	134 160,44 €
201402	AMNGT TENNIS RUE DU REPOS - ÉTUDES	48 555,00 €
201403	MAISON DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS - ÉTUDES	4 260,00 €
Total opérations d'équipement		528 777,63 €

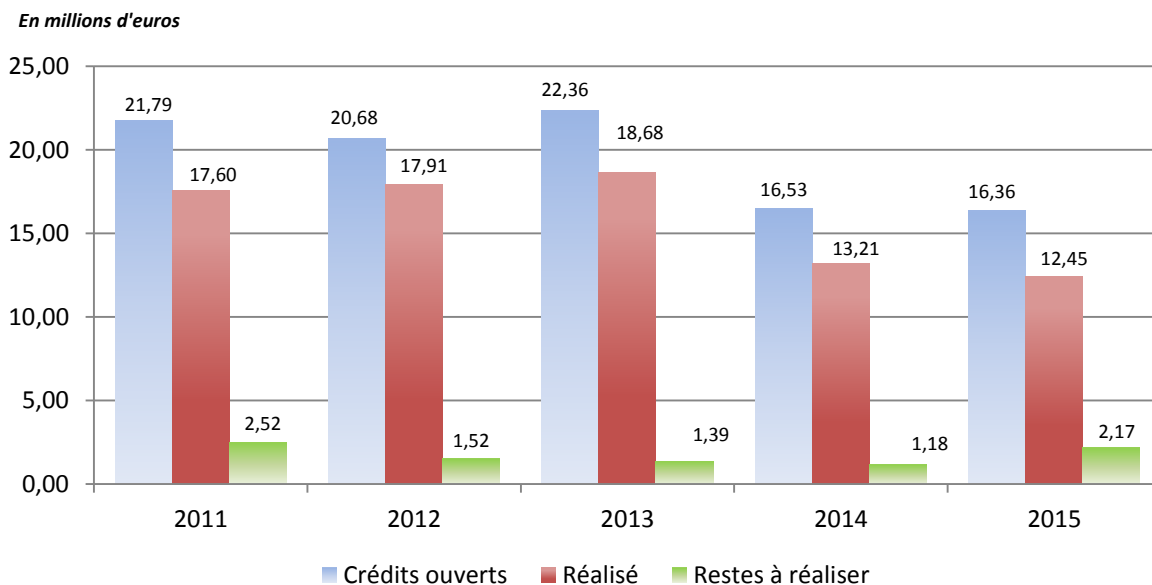
Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement est de 89,36 %, en amélioration de près de 2 points par rapport à 2014 (pour mémoire, 87,09 %). Elles s'élèvent à 14 623 219 euros en 2015, contre 14 394 708 en 2014.

Concernant les seules dépenses d'équipement, la commune a mobilisé 5 152 632 euros en 2015 contre 4 996 638 euros en 2014, soit une hausse de 155 994 euros, principalement pour l'acquisition de fonciers stratégiques (parcelles rue de l'industrie, 4 rue de la république, AV 227,...),

⁷ AP / CP : Autorisations de Programme / Crédits de Paiement. Il s'agit des programmes d'investissement structurants qui s'étalent sur plusieurs exercices (Réhabilitation de la halle des sports, Tennis rue du repos,...).

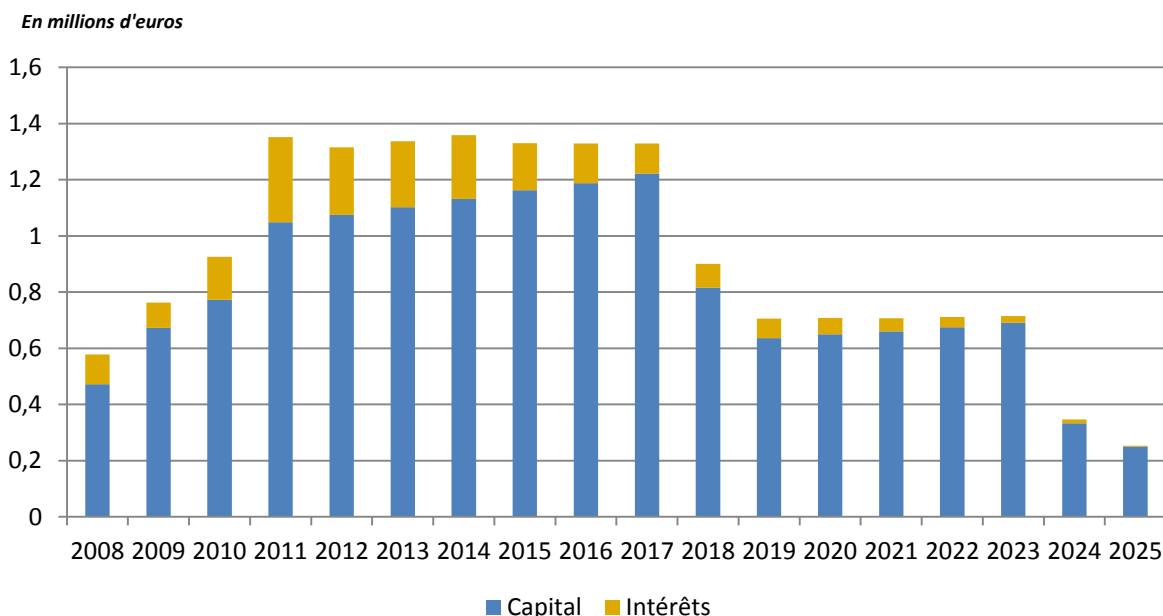
le paiement de fonds de concours à la CCEL (solde voirie Genas 2012 – 2014), ou l'aménagement d'espaces publics (parking Hôtel de Ville suite à l'implantation de la maison du Rhône).

L'évolution des dépenses d'investissement entre 2011 et 2015 peut être retracée comme suit :



Outre les dépenses d'équipement, l'autre poste essentiel de la section d'investissement est constitué des opérations liées aux emprunts contractés par la commune. Celles réalisées au titre de l'option de tirage liée à la nature des quatre contrats conclus avec le Crédit Agricole (emprunts dits « revolving ») pour 8 254 961 euros est neutre budgétairement, puisqu'elles constituent un jeu d'écritures comptables en dépenses et en recettes équilibré (compte 16449). Concernant le remboursement du capital de la dette, celui-ci est en légère augmentation par rapport à 2014, du fait de l'amortissement progressif de certains emprunts. La capacité de désendettement⁸ au 31/12 de l'exercice est toutefois plus que satisfaisante à 1,7 an.

L'évolution de l'annuité de la dette⁹ est la suivante :



⁸ Ratio d'analyse financière calculé comme suit : encours total de la dette / épargne brute au 31/12/N.

⁹ L'annuité de la dette se compose du remboursement du capital et des intérêts du chapitre 66.

Les recettes d'investissement, par chapitre budgétaire, sont :

Recettes (<i>hors 021</i>)*	Total budget	Montant réalisé	% réalisé
13 – Subventions d'investissement reçues	491 283,03 €	593 029,02 €	120,71 %
16 Emprunts et dettes assimilées	8 255 500,97 €	8 255 781,00 €	100,00 %
10 – Dotations, fonds divers et réserves	3 580 310,70 €	3 538 172,28 €	98,82 %
024 – Produits des cessions ¹⁰	320 000,00 €	Sans objet	Sans objet
Sous total recettes réelles	12 647 094,70 €	12 386 982,30 €	97,94 %
040 – Opérations d'ordre entre sections	700 000,00 €	1 112 054,15 €	158,86 %
041 – Opérations patrimoniales	1 324 000,00 €	1 178 139,46 €	88,98 %
Total recettes d'investissement	14 671 194,70 €	14 677 175,91 €	100,04 %

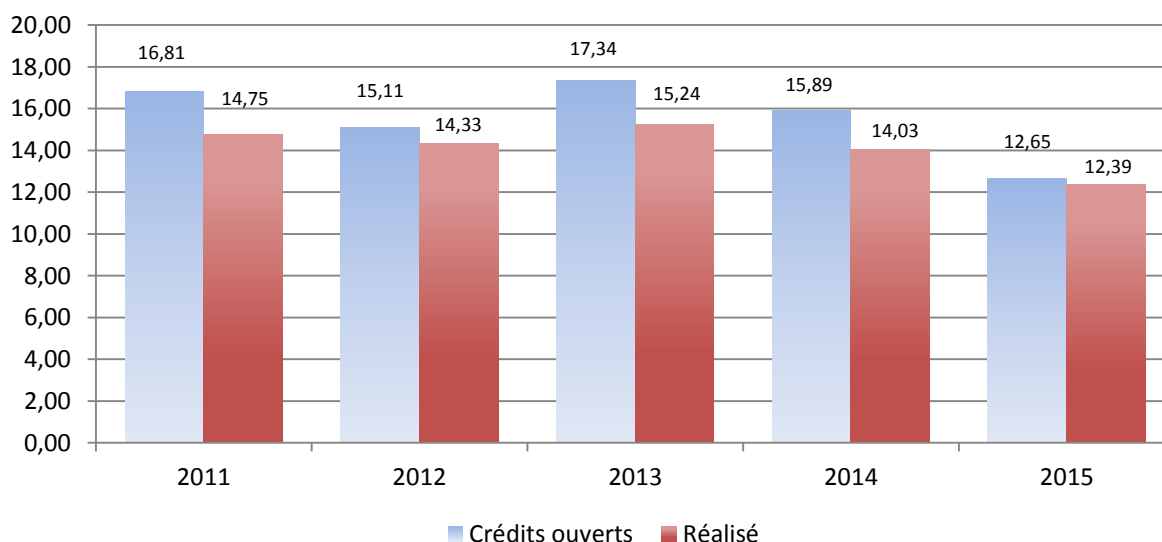
* Le 021 « virement de la section de fonctionnement » ne fait l'objet d'aucune exécution conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le volume des recettes d'investissement est en baisse par rapport à 2014 : - 260 789,24 euros. Cette évolution est contrastée par deux tendances :

- La première est la hausse des recettes dites d'équipement (subventions et emprunt), la commune ayant perçu en 2015 plus d'aides qu'en 2014, notamment par le versement de la Caisse d'Allocations Familiales du solde de la subvention octroyée pour les travaux de réhabilitation de la crèche les P'tites Quenottes (300 480,00 euros) et celles des opérations d'ordre résultant des cessions d'immobilisations (volume plus important qu'en 2014) et des opérations patrimoniales (régularisations réalisées dans l'actif de la commune),
- La seconde est la baisse des recettes dites financières marquée par l'évolution des excédents de fonctionnement capitalisés, le besoin en financement résultant de l'exercice 2014, enregistré au compte 1068, ayant été moindre que celui résultant de l'exercice 2013.

Entre 2011 et 2015, l'exécution des recettes d'investissement peut être retranscrite ainsi :

En millions d'euros



¹⁰ En exécution, les recettes liées aux cessions s'enregistrent, conformément à l'instruction M14, en recettes de fonctionnement à l'article 775. En 2015, l'article 775 fait apparaître un réalisé de 441 260,00 euros.

Pour compléter la rétrospective réalisée plus haut, l'intégration de la section d'investissement donne les éléments suivants :

En millions d'€	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de gestion courante (A)	19,996	18,866	19,267	19,444	20,123
Charges de gestion courante (B)	14,106	15,187	15,668	15,305	15,877
Épargne de gestion courante (C = B - A)	5,890	3,679	3,598	4,139	4,246
Résultat Financier (D)	- 0,295	- 0,209	- 0,233	- 0,227	- 0,167
Résultat exceptionnel (E)	0,001	0,180	0,176	0,013	0,325
Épargne brute (F = C + D + E)	5,596	3,649	3,541	3,925	4,111
Remboursement du capital de la dette (G)	1,055	1,075	1,103	1,131	1,162
Épargne nette (H = F - G)	4,541	2,574	2,438	2,794	2,949
Recettes réelles d'investissement (hors comptes 1068 et 16449) (I)	1,934	1,343	3,305	1,189	1,383
Produits des cessions d'immobilisations (J)	2,484	0,197	0,604	0,155	0,441
Dépenses réelles d'investissement (K) (hors remboursement capital de la dette et compte 16449)	5,206	6,372	8,199	3,826	3,033
Financement par (-) ou reconstitution (+) des fonds propres (L = H + I + J - K)	+ 3,753	- 2,258	- 1,852	+ 0,312	+ 1,740

L'exercice 2015 est donc une année où le résultat de clôture est excédentaire. Autrement dit, il contribue à l'augmentation du fonds de roulement qui s'élève au 31 décembre 2015 à 9 724 446 euros, permettant d'envisager la réalisation des investissements d'ampleur qui structureront le reste du mandat en cours, sans dégrader la situation financière future de la commune.

b) L'exécution budgétaire 2015 du budget principal par axe

Pour rappel, la commune a articulé son action politique autour de 3 axes regroupant les services opérationnels :

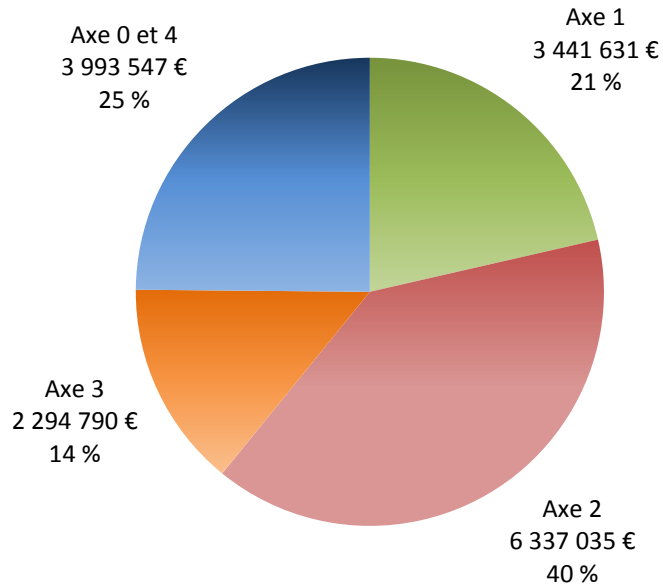
- L'axe 1 « Changer la vi(II)e, c'est notre nature » qui regroupe les aménagements urbains réalisés sur la commune, les espaces verts, l'entretien des bâtiments et espaces publics, la sécurité civile (Police Municipale, contribution au SDMIS), l'urbanisme ;
- L'Axe 2 « Simplifier la vie, c'est notre nature » qui regroupe les politiques publiques menées à l'égard des différentes générations de genassiens (de la petite enfance aux séniors), le CCAS et les actions dirigées vers le commerce ou l'économie locale ;
- L'axe 3 « Partager » dédié aux divertissements des habitants par la culture, le sport, la vie associative ou encore les différentes animations organisées sur le territoire communal.

Les dépenses des services fonctionnels ainsi que les dépenses institutionnelles seront intégrées au sein d'un regroupement axe 0 / 4.

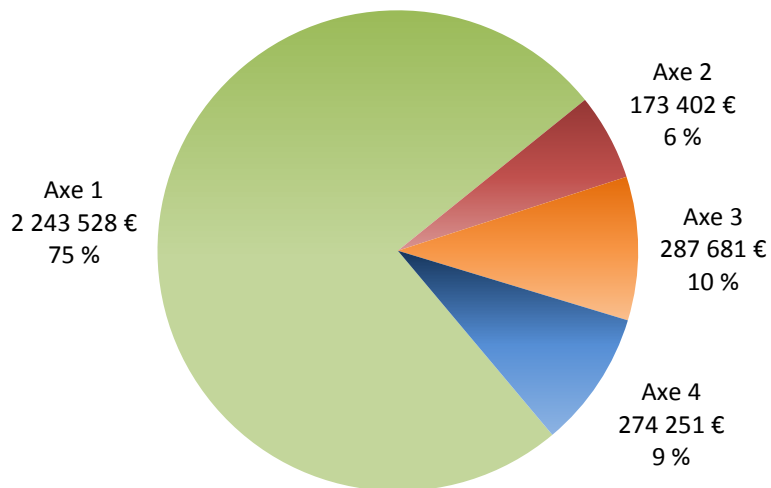
i. Présentation générale

Les dépenses réelles de fonctionnement, ainsi que les dépenses d'équipement brut en investissement, par axes, se répartissent ainsi :

Section de fonctionnement (dépenses réelles) : 16 067 002 euros



Section d'investissement (dépenses d'équipement) : 2 978 860 euros

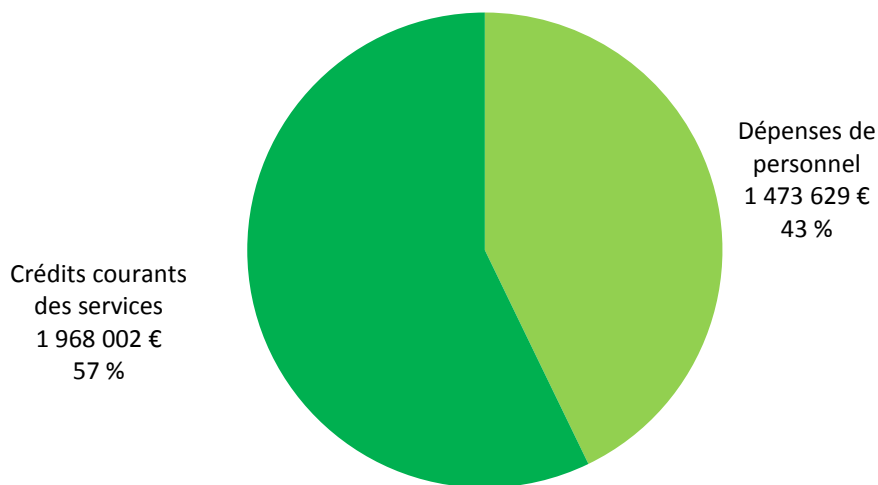


ii. Les dépenses 2015 réalisées au titre de l'axe 1

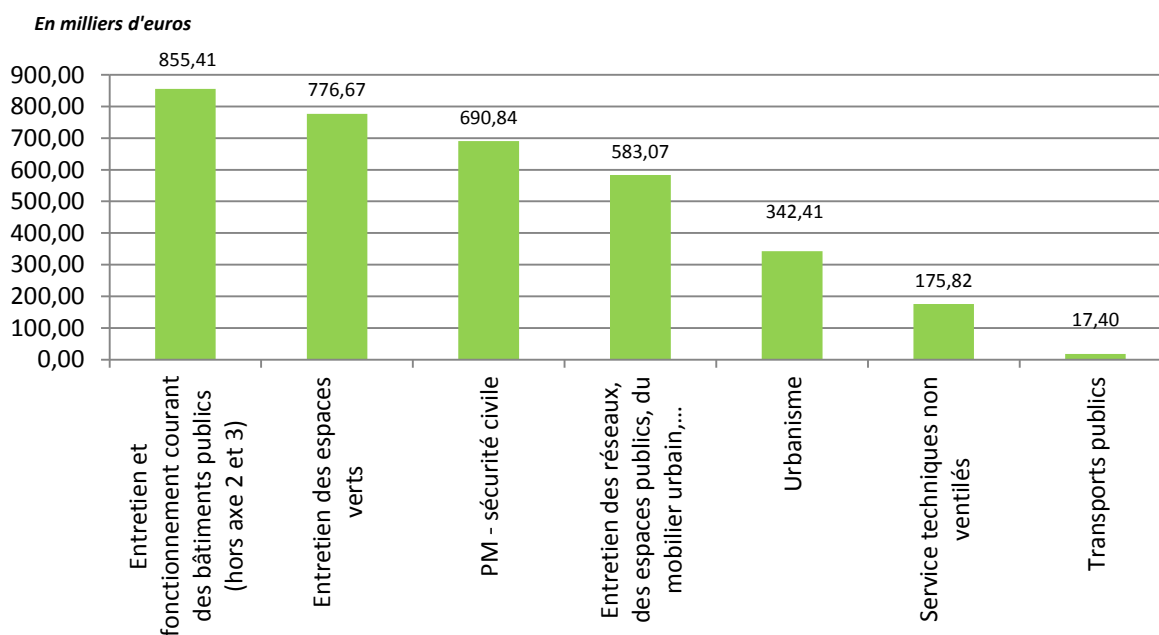
L'axe 1 regroupe en 2015 un peu plus de 20 % des dépenses réelles de fonctionnement et près des trois quarts des dépenses d'équipement réalisées par la commune.

En fonctionnement, les dépenses se répartissent comme suit :

Répartition des dépenses de fonctionnement de l'axe 1 par nature : 3,441 M€



Par domaines, les moyens financiers mis en œuvre pour la réalisation des politiques de l'axe 1 sont les suivants :



Le fonctionnement et l'entretien courant des bâtiments publics¹¹ représentent près du quart des dépenses de fonctionnement réalisées au titre de l'axe 1. Le coût des consommations d'eau est de 95 221,67 euros et celui des consommations énergétiques (électricité et gaz) 250 473,51 euros. L'entretien des espaces verts est également un poste important avec 22 % des dépenses, soit 776 674 euros pour 2015.

Concernant les dépenses liées à la sécurité civile, elles se composent principalement de la contribution au Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours pour 203 297 euros, des charges afférentes à la Police Municipale pour 288 242 euros et des frais de gardiennage des équipements ou événements municipaux pour 196 521 euros.

¹¹ N'ont pas été intégrés dans le montant les coûts directs de fonctionnement des bâtiments des axe 2 et 3 (Groupes scolaires, salles, crèches,...)

Les dépenses liées à l'urbanisme, avec 342 410 euros, sont majoritairement composées de charges de personnel avec 212 764 euros.

Enfin, les 17 404 euros dépensés au titre de la politique mise en œuvre pour le transport public concernent le différentiel du prix du service de l'ancien Syndicat Mixte des Transports Rhodaniens et celui du Syndicat des Transports de l'Agglomération Lyonnaise pris en charge par la commune en lieu et place des genassiens. La somme correspondait à la période allant de juillet 2013 à décembre 2014. Ce montant représente 12 432 tickets vendus sur la période.

Concernant les investissements, les dépenses réalisées au titre de l'axe 1 s'élèvent à 2 183 551 euros, soit près de 75 % des dépenses d'équipements brut.

En premier lieu, la commune a fait l'acquisition en 2015 de terrains nus ou bâtis stratégiques :

- le 4 rue de la République pour 288 000 euros qui fera l'objet d'une mise en valeur dans les exercices futurs. Ce tènement fait partie d'un projet concernant l'ensemble de l'Allée Ferrier, un secteur actuellement à l'étude : il s'agira de créer un espace public de qualité, en prolongement de la place de la République et de créer une vraie entrée de ville ;
- la parcelle AN01 sise 2 rue de l'Industrie pour 160 000 euros ;
- La parcelle AO 131 nécessaire pour les travaux des futurs tennis couverts rue du Repos pour 30 412 euros. En effet, le projet de déplacement des cinq terrains de tennis, actuellement situés au complexe sportif M. Gonzales, vers l'espace sportif de proximité de la rue du Repos, prévoit la construction de trois courts de tennis couverts, afin d'augmenter substantiellement la jouabilité tout au long de l'année –et donc le taux d'utilisation de l'équipement. Deux courts de tennis en plein air, ainsi qu'un club house complètent cet aménagement. Les courts couverts, sur la parcelle acquise, ont été étudiés pour s'intégrer harmonieusement au paysage, ici à la limite entre l'urbain et les espaces agricoles.

Pour information, la parcelle AV227, derrière l'Hôtel de Ville, dite tènement Schild – Seignemorte, acquise en fin d'année 2015, n'a pu être payée sur l'exercice du fait des contraintes du calendrier comptable. Bien que réglée sur 2016, elle fait cependant partie des restes à réaliser 2015 pour 610 000 euros. Cette parcelle, à l'emplacement stratégique, sera le lieu d'implantation de deux institutions sur notre territoire : la Maison du Rhône définitive sera construite sur une partie de ce tènement par le Conseil départemental, et, récemment, la CCEL a fait le choix d'implanter son hôtel communautaire sur une partie de cette parcelle également. Ainsi, un véritable pôle de services publics verra le jour d'ici quelques années, en complément de l'hôtel de ville de Genas, de sa médiathèque et de la salle du Neutrino.

Deuxièmement, Genas s'ayant vu confié le rôle de chef-lieu de canton en 2014, le Département a installé une Maison du Rhône sur le territoire communal. Cette implantation en bâtiments modulaires, certes provisoire mais nécessaire, a nécessité la création d'un nouveau parking derrière l'Hôtel de Ville pour pouvoir accueillir, dans les meilleures conditions, personnel administratif et public. Cet espace de stationnement, réservé au personnel communal et départemental, ainsi que différents espaces mitoyens, ont été paysagés et clos, grâce à un portail, des portillons d'accès piétons, un système de barrières levantes et de badges d'accès. Lors de réunions en soirée, de spectacles du Neutrino, ou d'évènements se tenant à l'hôtel de ville ou dans le Parc de la Colandière, mais également pour des mariages prévoyant un grand nombre d'invités, cet espace de stationnement est ouvert au public, afin d'offrir les meilleures conditions de sécurité possibles en termes de stationnement en cas de forte affluence sur le site. La commune a payé sur l'exercice 2015 près de 497 000 euros pour réaliser l'équipement et l'ensemble des aménagements paysagers du secteur.

2015 a vu l'octroi d'un fonds de concours à la CCEL pour la réalisation de travaux de voirie complémentaires, les travaux prévus sur les rues Parmentier et Lamartine ayant mobilisés une part importante de l'enveloppe prévue. Débutée en 2011 par l'aménagement de la voirie entre la rue Jacquard et le rond-point Mermoz, la rénovation de la rue Lamartine est donc désormais achevée. Elle fait partie de l'important projet de rénovation du quartier d'Azieu. Cette dernière phase de travaux s'est concentrée sur 490 mètres linéaires compris entre le square Giboulet-Wassmann et la rue de l'Industrie, avec la réfection des voiries, l'optimisation des emprises voitures, vélos et piétons, la sécurisation de la circulation, et des aménagements paysagers.

La moitié de l'aide votée de 365 000 euros a été versée sur l'exercice. De plus, l'autorisation de programme 201203 Voirie Genas 2012 – 2014 s'est finalisée par le versement du solde de la subvention prévue pour un peu plus de 268 000 euros.

La réalisation du parcours de santé à Mathan est également une autre opération emblématique de 2015. Alors que les anciens éléments du parcours sportif étaient très détériorés, ce sont désormais des agrès construits dans un matériau issu du recyclage et très durable qui émaillent les trois circuits différents du parcours de santé. Cet équipement offre la possibilité aux sportifs confirmés ou

néophytes de s'entraîner dans un écrin de verdure. D'un montant de 37 209 euros, cet aménagement vient clôturer le programme 201201 initié sous le mandat précédent.

La viabilisation du triangle du Dormont, préalable à l'implantation future de la gendarmerie sur cet espace, a également débuté en 2015. Si environ 32 000 euros ont été payés en 2015 sur le budget principal, la dépense concerne également les budgets eau potable et assainissement pour la création des réseaux nécessaires (33 314 euros pour l'adduction en eau potable et 12 966 euros pour l'assainissement).

La halle du marché, place de Ronshausen, a également fait l'objet d'aménagements pour 68 554 euros, dont 64 237 euros de paiement réalisé. Parmi ceux-ci, on peut citer la mise en place de stores sur les côtés nord et ouest de la halle : ainsi mieux protégées du vent, les animations et festivités s'y déroulent désormais dans un meilleur confort, tout au long de l'année.

Enfin, la commune a réalisé divers investissements sur les opérations suivantes :

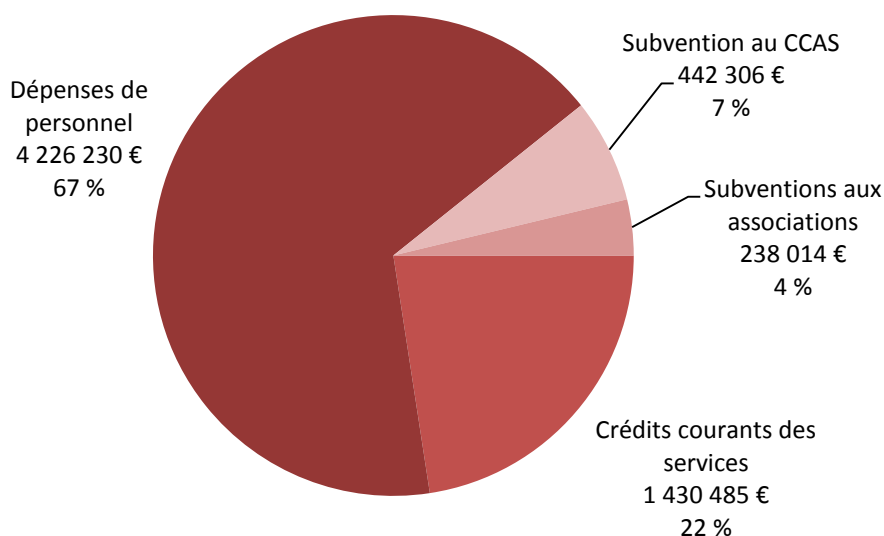
- Mobilier urbain pour près de 72 028 euros ;
- Aménagements d'espaces verts pour près de 81 000 euros : lisses square Giboulet Wassman, remplacement de plantations et d'arbres sur l'avenue du Général de Gaulle, rue Carnot ou la rue Gambetta, ou encore l'arrosage automatique rue du Château d'eau ;
- Installation de stores dans l'atrium de l'Hôtel de Ville pour près de 37 000 euros ;
- La rénovation du logement communal place Jean Jaurès pour près de 60 000 euros ;
- Les études nécessaires pour les futurs travaux réalisés en 2016 sur les réseaux d'eaux pluviales (Chemin de Mataneyse, rue Révolère,...) ;
- Le paiement du solde du programme d'agrandissement du cimetière de Genas pour 25 741 euros.

iii. Les dépenses 2015 réalisées au titre de l'axe 2

L'axe 2 représente le plus gros volume des dépenses de fonctionnement avec près de 39 % de celle-ci. Quant à l'investissement, il est en 2015 le moins important. En effet, les travaux de l'opération emblématique de l'axe sur le mandat 2014 - 2020, c'est-à-dire la Maison De Toutes les Générations, encore aujourd'hui en phase d'études, seront prévus en 2017. En 2015, le programme a été encore affiné grâce à de nouvelles réunions de concertation avec les futurs utilisateurs, la réflexion sur les façades, pour une bonne intégration paysagère, a été menée à son terme : des temps indispensables avant le dépôt du permis de construire et le lancement de la consultation des entreprises.

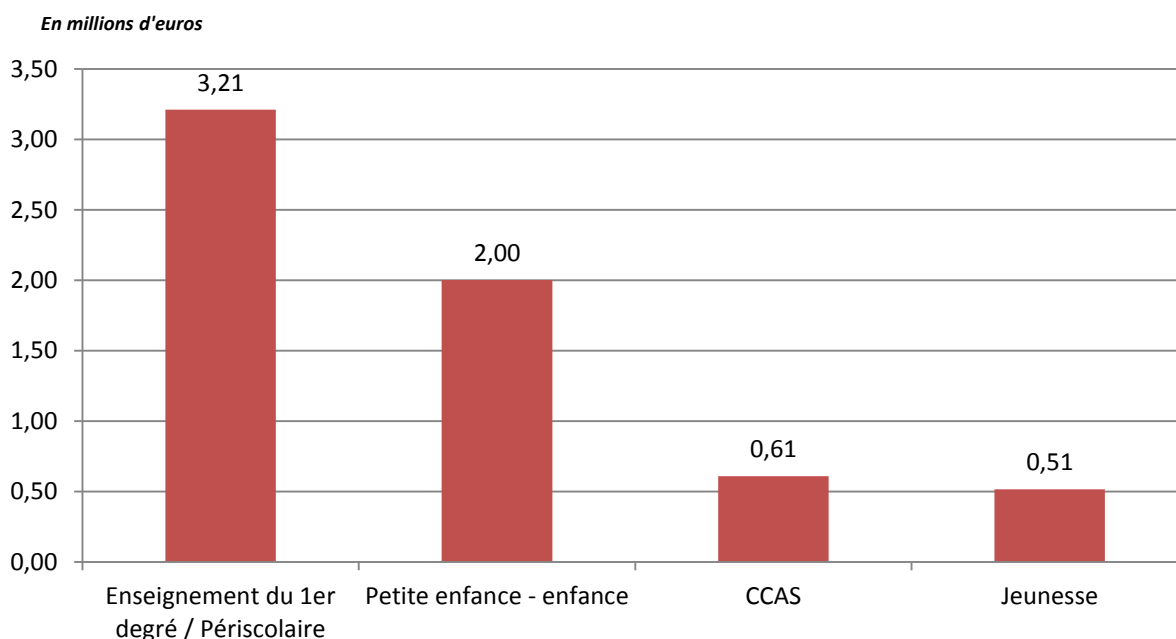
Par nature, les dépenses réelles de fonctionnement sont les suivantes :

Répartition des dépenses de fonctionnement de l'axe 2 par nature : 6,337 M €



La part la plus importante du budget de fonctionnement de l'axe 2 est dévolue aux charges de personnel, soit près des deux tiers des dépenses.

Par politiques publiques, le budget de fonctionnement de l'axe 2 est consacré à :



Les crédits dédiés à l'action éducative restent les plus importants en 2015 : ils représentent près de 50 % des dépenses de fonctionnement réalisées au titre de l'axe 2, ou près de 20 % des dépenses réelles de fonctionnement 2015. L'exercice a été la première année « pleine » des rythmes scolaires, marqués notamment par le partenariat formalisé avec l'école de musique sur les temps prévus des ateliers récréatifs. Près de 48 000 euros ont été versés à l'association pour l'organisation de ces activités d'initiation musicale dans les groupes scolaires de la commune.

Côté recettes, la commune a adopté de nouveaux tarifs applicables dès la rentrée scolaire 2015 pour les activités périscolaires. Cette nouvelle grille était nécessaire pour homogénéiser le tarif de l'ensemble des temps organisés et garantir plus d'équité. Mais, afin d'assurer l'équité devant l'accès à ce service, le principe de dégressivité a été conservé et des gratuités nouvelles ont été instaurées (goûter pour l'ensemble des élèves et étude dirigée pour la deuxième tranche de quotient familiale). Les recettes liées au périscolaire (incluant la restauration) en 2015 s'élèvent à 581 207,35 euros.

La petite enfance constitue également une politique emblématique de la commune avec un peu plus de 2 000 000 euros de dépenses, soit un peu moins du tiers des dépenses de fonctionnement de l'axe 2. Elles sont principalement constituées des charges de personnel des quatre établissements d'accueil de jeunes enfants et du centre aéré les moussaillons (1 694 459 euros). Est comptabilisée dans ce poste la subvention versée en 2015 au relais d'assistantes maternelles « Les mini pouces » pour 101 000 euros. Le reste constitue les dépenses courantes des services (achats de couches, de lait, des repas des enfants, entretien des bâtiments, fluides,...).

La subvention du CCAS est en augmentation de 207 858,00 euros par rapport à 2014, principalement pour permettre la prise en charge comptable du remboursement des charges de personnel avancées par la commune à la structure (remboursement de 160 664,43 euros comptabilisé à l'article 70841). La commune a donc contribué en 2015 pour 442 306,00 euros à l'activité du CCAS permettant

- la mise en place de dispositifs nouveaux telle que la permanence d'écoute jeunes et parents et l'animation d'ateliers mémoire à destination des seniors, afin de prévenir des maladies du type Alzheimer et aussi de conserver un lien social indispensable ;
- le maintien de permanence juridique par le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles, qui répond aux questions et aiguille dans des démarches relatives au droit du travail, droit de la famille, droit social, droit pénal... ou encore, des actions de médiation ou de prévention éducative.

Concernant la politique jeunesse mise en place par la commune, près de 515 000,00 euros y ont été consacrés en 2015. Différents accueils ou activités sont proposés aux jeunes genassiens : ateliers de loisirs hebdomadaires et, durant les vacances scolaires, différentes formules, de l'accueil libre à des séjours à thème en passant par des activités et sorties à la journée... Le programme était varié,

entre stage de photographie, séjour « eaux vives », visite du Musée des Confluences, ateliers cuisine, sorties sportives... Les plus petits ne sont pas en reste, avec le centre de loisirs Les Moussaillons pour les 3-6 ans qui propose également des programmes ludiques chaque mercredi après-midi et durant les vacances, sans oublier que la commune a contribué à l'activité du centre aéré la Galipette pour 130 000,00 euros.

En termes d'investissement, la part dédiée à l'axe 2 est moins importante cette année mais représente néanmoins près de 6 % des dépenses d'équipement, soit près de 173 000,00 euros. Elles concernent principalement les opérations suivantes :

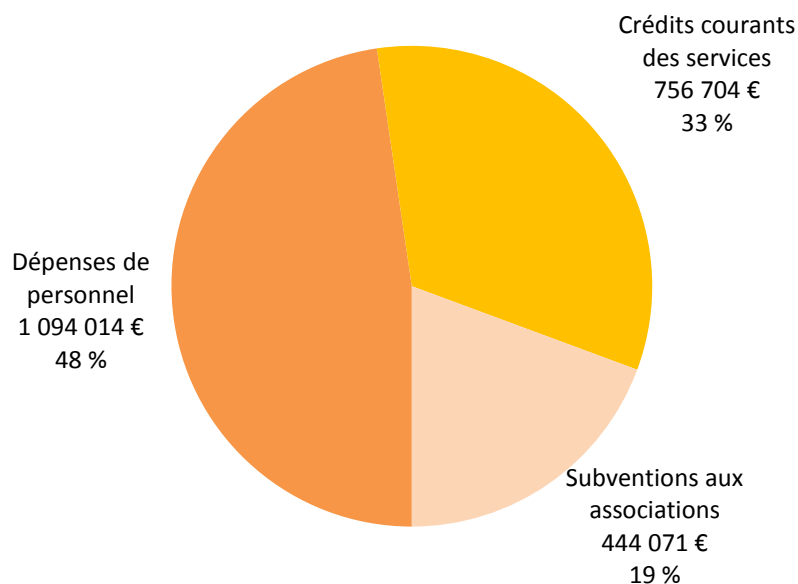
- École élémentaire Jean d'Azieu : 37 311,73 euros ;
- Crèche les frimousses : 29 358,22 euros ;
- École maternelle Joanny Collomb : 22 165,16 euros ;
- École maternelle Jean d'Azieu : 20 682,31 euros ;
- École maternelle Anne Frank : 12 894,66 euros.

iv. Les dépenses 2015 réalisées au titre de l'axe 3

L'axe 3 totalise un volume de 2 550 344,85 euros : 2 262 663,95 euros pour la section de fonctionnement et 287 680,90 euros en investissement.

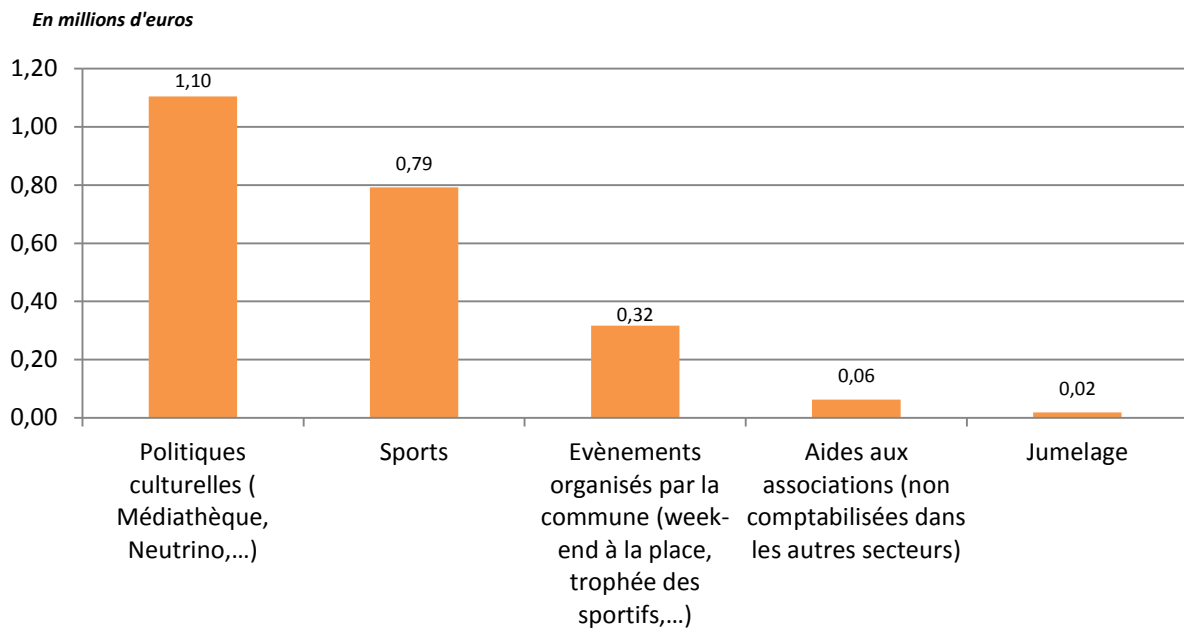
Les dépenses de fonctionnement, par nature, se répartissent ainsi :

Répartition des dépenses de fonctionnement de l'axe 3 par nature : 2,294 M €



Comme l'axe 2, la part des charges de personnel est la plus importante avec un montant de 1 094 014 euros (48 %).

De manière synthétique, les dépenses de l'axe 3 sont dirigées vers les politiques suivantes :



C'est quasiment la moitié des dépenses de fonctionnement de l'axe 3 qui est consacrée à l'action culturelle de la commune, dont près de 475 000 euros pour la médiathèque, près de 321 000 euros pour l'action culturelle ou les spectacles présentés au Neutrino. Théâtre, musique, one man show, cirque, contes... se sont succédés au Neutrino en 2015, dans une programmation tout public ou ciblée pour les plus jeunes. Et, pour la 1ère fois, les spectateurs du Neutrino ont profité d'un « dîner spectacle » dans l'Atrium de l'hôtel de ville ! Quant aux spectacles « hors les murs », ils égayent toujours quatre dimanches par an la place de la République, et s'invitent également désormais à Azieu. La commune a versé environ 308 000 euros pour le fonctionnement de l'école de musique (subvention et personnel mis à disposition), qui participe notamment à des projets dans le cadre des Ateliers récréatifs dans les écoles de Genas.

La politique sportive représente près de 792 000 euros dans le budget de la commune, soit plus du tiers des dépenses consacrées à l'axe 3 et dirigées vers le soutien aux associations de la communes et l'entretien des équipements mis à leur disposition. A noter en 2015, l'accueil d'un évènement exceptionnel : le Rhône Alpes Isère Tour (pour près de 35 000 euros). Genas a en effet été une ville d'arrivée et de départ d'étapes de cette course rassemblant des coureurs amateurs et professionnels : ce fut l'occasion pour les Genassiens d'être spectateurs d'un bel évènement sportif, gratuit, en plein cœur de ville.

Et, toujours dans cet esprit de faire « Partager » de bons moments au plus grand nombre de Genassiens, le budget consacré à l'organisation d'évènements pour leur divertissement n'est pas en reste. Il compte pour près de 316 000 euros, soit près de 14 % des dépenses de l'axe 3. Le choix fait est d'offrir aux Genassiens des moments festifs, conviviaux, ludiques, grâce à des animations et festivités gratuites, qui rassemblent des plus jeunes aux aînés. Fers de lance des moments festifs dans la commune, les deux éditions des « Week-end à la plage » ont emporté successivement en 2015 les Genassiens dans l'univers de la savane puis dans une ambiance montagnarde.

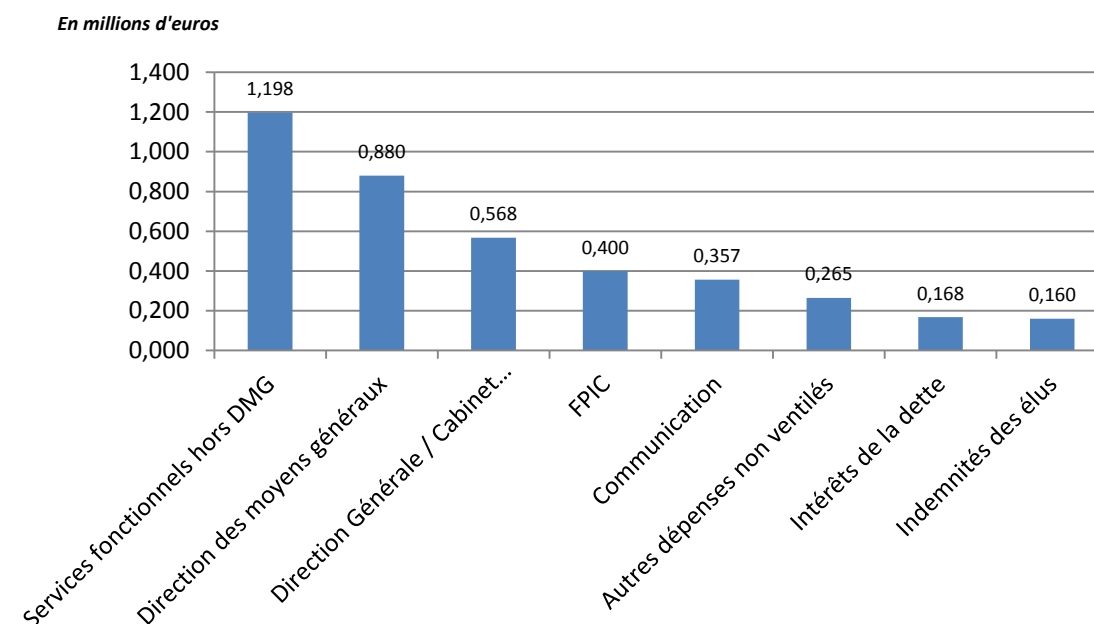
En termes d'investissement, les projets phares que sont la réhabilitation de la halle des sports ou l'aménagement de tennis couverts et de plein air rue du repos ont fait l'objet de l'ensemble des études de programmation et de maîtrise d'œuvre nécessaires à leur réalisation (crédits d'études respectivement de 134 160 euros et de 48 555 euros). Il s'agissait donc, notamment, d'affiner les besoins grâce à de nombreuses concertations avec les futurs utilisateurs, puis de définir précisément les réponses opérationnelles à ces besoins afin d'optimiser au mieux ces projets. Les travaux ont débuté en toute fin d'année pour la halle des sports, et débutent en 2016 pour l'aménagement des tennis.

Pour les autres opérations, les dépenses d'investissement ne recouvrent que du renouvellement naturel de matériel ou de travaux courants d'entretien sur les équipements (salle polyvalente pour près de 30 000 euros,...).

v. Les dépenses 2015 réalisées au titre des axes 0 et 4

Les dépenses des services fonctionnels (ressources humaines, informatique, commande publique, finances,...) et les dépenses institutionnelles (indemnités des élus,...) représentent près du quart des dépenses réelles de fonctionnement. Si ce volume peut paraître élevé, il est justifié par les charges de personnel qui le compose ou l'importance du volume des dépenses spécifiques qui y sont comptabilisées (FPIC ou intérêts de la dette par exemple).

Par service et nature, ces dépenses se répartissent ainsi :



En termes d'investissement (hors opérations liées aux emprunts), la commune a dépensé près de 275 000 euros. Près de 143 000 euros ont été dédiés à l'informatique (évolution nécessaire du logiciel utilisée par le service ressources humaines, renouvellement du parc informatique,...). Les 132 000 euros restants ont été consacrés au renouvellement de matériels utilisés quotidiennement par les services, mobiliers ou encore véhicules.

2) Les comptes administratifs des budgets annexes

a) Le budget annexe de l'eau potable

La synthèse de l'exécution comptable 2015 du budget eau potable est la suivante :

Budget annexe eau potable	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	98 941,71 €	195 379,60 €
Section d'investissement	557 683,24 €	634 244,30 €

En dépenses, la section d'exploitation ne concerne essentiellement que l'entretien du réseau pour les dépenses réelles (17 652 euros), le reste étant les opérations dédiées à l'amortissement des immobilisations (81 289 euros).

En investissement, près de 375 000 euros ont été dépensés pour les travaux et le renouvellement des canalisations du réseau. Les principales opérations 2015 sont les suivantes :

- Renouvellement des conduites rue Hector Berlioz pour près de 188 000 euros ;
- Travaux sur le réseau d'eau potable rue Lamartine pour environ 28 000 euros ;
- La viabilisation du Triangle du Dormont pour l'accueil de la nouvelle gendarmerie notamment (près de 33 000 euros pour le seul réseau d'eau potable) ;
- Les travaux sur le réseau rue de la Fraternité pour 32 000 euros ;
- La fin de l'opération de suppression de branchements plomb pour près de 31 500 euros.

Le résultat propre de la section d'exploitation fait apparaître un excédent de 96 437 euros, auquel il y a lieu d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice écoulé de 464 361 euros. Le résultat de clôture s'élève donc à 560 799 euros.

Concernant la section d'investissement, le résultat propre est un excédent de 76 561 euros, auquel il faut ajouter celui reporté de 52 104 euros, soit un excédent total de 128 665 euros.

b) Le budget annexe de l'assainissement

L'exécution 2015 du budget assainissement est la suivante :

Budget annexe assainissement	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	106 816,60 €	303 928,29 €
Section d'investissement	303 498,67 €	455 238,10 €

Comme le budget annexe eau potable, les dépenses réelles réalisées sur la section d'exploitation concerne principalement l'entretien courant du réseau (17 853 euros). La dépense enregistrée au chapitre 67 charges exceptionnelles (7 130 euros) correspond à l'annulation d'un titre émis à tort en 2012 pour la participation à l'assainissement collectif. Le reste des dépenses (81 935 euros) correspond à l'amortissement annuel des réseaux.

Concernant les dépenses d'investissement, la commune a réalisé pour près de 198 000 euros de travaux. Ils concernent :

- Les études pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement pour près de 42 000 euros ;
- La réhabilitation des réseaux d'assainissement des rues Hector Berlioz, Lamartine, Hilaire de Chardonnet, Marcel Gonzales ou Roybet pour près de 120 000 euros ;
- La viabilisation du Triangle du Dormont pour sa partie assainissement pour près de 13 000 euros ;

Le solde d'exécution de la section d'exploitation s'élève à 197 108 euros. Ajouté à l'excédent reporté sur 2015 qui se monte à 1 204 003 euros, le résultat global s'élève à 1 401 112 euros.

Concernant la section d'investissement, le résultat propre de l'exercice 2015 est de 151 739 euros, auquel il faut ajouter l'excédent reporté de 61 433 euros. Le résultat total 2015 s'élève donc à 213 172 euros.

c) Le budget annexe des baux commerciaux

Le compte administratif 2015 du budget baux commerciaux est, par section, le suivant :

Budget annexe baux commerciaux	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	40 008,62 €	36 049,45 €
Section d'investissement	4 070,15 €	3 755,00 €

Les dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 40 008 euros et regroupent principalement :

- Le rattachement réalisé à l'exercice 2015 de l'indemnité versé pour la résiliation du bail pour le local dit la Boutasse ;
- Les créances admises en non-valeurs que le comptable n'a pas pu recouvrer.

Le résultat propre de 2015 de la section d'exploitation est un déficit de 3 959 euros, auquel se rajoute l'excédent reporté de 137 962 euros, soit un excédent global de 134 003 euros.

La section d'investissement termine quant à elle sur un résultat propre à 2015 de - 315 euros, auquel il y a lieu de rajouter le déficit reporté de 2 261 euros, soit un résultat global de 2 576 euros.

3) La conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion

Les règles applicables aux finances communales stipulent que le compte administratif produit par l'ordonnateur doit être conforme au compte de gestion produit par le comptable. L'arrêté de l'exécution comptable, pour chaque budget, issu des comptes de gestion transmis par le comptable, est joint à la délibération. De manière synthétique, les montants sont les suivants :

Budget principal	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	17 179 057,04 €	20 620 719,89 €
Section d'investissement	13 628 882,64 €	14 677 175,91 €

Budget annexe eau potable	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	98 941,71 €	195 379,60 €
Section d'investissement	557 683,24 €	634 244,30 €

Budget annexe assainissement	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	106 819,60 €	303 928,29 €
Section d'investissement	303 498,67 €	455 238,10 €

Budget annexe baux commerciaux	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	40 008,62 €	36 049,45 €
Section d'investissement	4 070,15 €	3 755,00 €

Ces montants, ainsi que les résultats qui en découlent, sont conformes à ceux présentés précédemment et extraits des comptes administratifs de la commune.

4) L'affectation du résultat par budget

Comme précisé en début de note, les règles applicables en matière de finances communales obligent la commune à affecter le résultat excédentaire de fonctionnement en priorité à :

- L'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- La couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement correspondant à la somme du déficit de la section d'investissement et les restes à réaliser de l'exercice (engagements de la section n'ayant pas fait l'objet de réalisation).

Par budget, il vous est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la manière suivante :

Budget principal :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	10 277 497,02 €
Déficit de la section d'investissement (B)	517 550,06 €
Restes à réaliser 2015 (C)	2 173 771,41 €
Besoin de financement de la section de fonctionnement (D = B + C) => affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2 691 321,47 €
Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement (E = A - D) au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	7 586 175,55 €

Budget annexe eau potable :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	560 799,24 €
Excédent de la section d'investissement (B)	128 665,69 €
Restes à réaliser 2015 (C)	195 553,59 €
Besoin de financement de la section de fonctionnement (D = C - B) => affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	66 887,90 €
Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement (E = A - D) au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	493 911,34 €

Budget annexe assainissement :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	1 401 112,68 €
Excédent de la section d'investissement (B)	213 172,89 €
Restes à réaliser 2015 (C)	30 028,58 €
Solde positif d'exécution de la section d'investissement (D = B - C) => affectation automatique au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »¹²	183 144,31 €
Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement (E = A) au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »¹³	1 401 112,68 €

Budget annexe baux commerciaux :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	134 003,66 €
Déficit de la section d'investissement (B)	2 576,15 €
Restes à réaliser 2015 (C)	0,00 €
Besoin de financement de la section de fonctionnement (D = B + C) => affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	2 576,15 €
Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement (E = A - D) au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	131 427,51 €

¹² L'excédent d'investissement couvrant entièrement les restes à réaliser 2015, la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement. Par conséquent, le solde (excédent – restes à réaliser) est automatiquement affecté en recette d'investissement sur le budget 2016 au compte 001.

¹³ La résultat excédentaire de la section de fonctionnement n'ayant pas l'utilité de couvrir un besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé de l'affecter dans sa totalité au compte 002 en recette de fonctionnement.